

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an, 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES :
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES :
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
27	Jeu	s. Guillaume.	Cazals, Puybrun.	N. L. le 8, à 1 h. 47' du soir.
28	Vend	s. Léon II.	Soturac.	P. Q. le 15 à 10 h. 23' du soir.
29	Sam	s. Pierre s. Paul	Grézels.	P. L. le 22, à 2 h. 32' du soir.
				D. Q. le 30, à 2 h. 50' du matin.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
15 lignes de réclames — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements sont reçus à Paris, chez MM. HAVAS,
3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et C^{ie},
rue de la Banque, n° 3.

L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon)..... Montauban, Caussade, Toulouse. Castelnau-Montrastier.....	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenne, l'Aveyron).. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque. Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

Cahors, 22 Juin 1861.

La situation se tend de plus en plus en Hongrie. Il est à craindre que la rédaction donnée à l'adresse par les députés de Pesth ne soit pas acceptée par l'Empereur François-Joseph. D'un autre côté, la chambre des Magnats, chargée de l'examen de ce document parlementaire, le modifiera probablement dans un sens favorable à l'Autriche. Ainsi modifiée l'adresse reviendra à la seconde chambre; de nouvelles discussions s'engageront. A en juger par celles qui viennent d'avoir lieu, il est assez difficile de prévoir la durée de ces dernières. Les Magnats ont un grand dévouement pour la dynastie impériale; ce sera un motif pour donner à la lutte un caractère plus passionné. Le recours à la force sera nécessairement et fatalement la réponse suprême du gouvernement de Vienne. Le parti slave Allemand l'entretient dans ces idées. François Joseph, en présence de l'attitude provocatrice des députés de Pesth a maintenant renoncé au système de modération et de prudence qu'il avait d'abord suivi. Avant d'engager les hostilités, l'empereur répondra à l'adresse de la diète, par un manifeste à la nation Hongroise. Dans les cercles politiques, d'ordinaire bien informés, ce bruit prend de la consistance; on y dit même que le manifeste impérial est terminé, et est à la veille de paraître dans la Gazette officielle.

Certaines concessions, paraîtrait-il, auraient été faites par le Czar à ses sujets de Pologne; l'agitation serait à la veille de se calmer. On écrit, en effet, de St.-Petersbourg que S. M. l'Empereur de Russie venait de nommer le prince Alexandre Gortschakoff, ministre des affaires étrangères et frère du général Gortschakoff, mort récemment à Varsovie, président de la commission chargée d'élaborer les nouvelles lois destinées au royaume de Pologne. Cette commission se réunira le 1^{er} juillet prochain à Moscou, et terminera, avant de se séparer, le travail dont elle est chargée.

La Pologne aura un conseil d'Etat composé de membres pris dans le haut clergé et dans la société agronomique. Ses séances seront secrètes. A la nouvelle de ces mesures, qui semblent indiquer de la part de la Russie un abandon, momentanément du moins, de son système de compression, la population a abandonné cet air morne et désolé, qui était empreint sur toutes les physionomies. Les rues de Varsovie n'offrent plus l'aspect militaire des jours précédents; les troupes ont éteint les feux de leurs bivouacs et ont cessé de camper sur les places publiques. Les théâtres, qui depuis si longtemps tenaient leurs portes fermées, vont prochainement les ouvrir.

Le Sultan est décidément fort malade. Ses ministres avaient, par prudence, dissimulé la gravité de son état. Ce n'est plus possible aujourd'hui.

Le nouveau médecin du Sultan, effrayé de la responsabilité qu'il assumait, a eu l'idée de recourir à un prince de la science. Le docteur parisien qui a été mandé par dépêche télégraphique s'embarquera samedi prochain à Marseille pour Constantinople.

Azis Effendi, frère du sultan, héritier de la couronne, jouit d'une assez bonne santé. Ce prince qui est excessivement surveillé étudie beaucoup, il se tient au courant des événements qui surgissent en Europe. On le dit d'un caractère énergique.

Les dernières nouvelles de Constantinople font pressentir la reconnaissance du royaume d'Italie par la Turquie. Cette puissance attend que la France ait prit cette décision. Cette reconnaissance aurait probablement déjà eu lieu, si la Sublime-Porte n'avait pas été froissée d'apprendre qu'en cas de nouveaux massacres en Syrie, l'Italie se joindrait à la France et à l'Angleterre pour envoyer un corps d'occupation.

Les journaux de Turin parlent toujours de la prochaine reconnaissance par la France du nouveau royaume d'Italie. Ce fait ne peut au-

jourd'hui tarder à s'accomplir. Le nom du chevalier de Nigra est mis en avant comme futur ambassadeur à Paris. Les chances du marquis de Villamarina, un des prétendants à ce haut poste diplomatique, semblent diminuer. La chambre des députés de Turin a voté le projet d'unification de toutes les dettes publiques de l'Etat, par 229 suffrages contre 9. JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Madrid, 20 juin.
La Gazette de Madrid publie une ordonnance d'après laquelle il est interdit aux ports d'Espagne d'armer des corsaires, d'admettre les lettres de marque, de vendre les objets provenant de prises, de transporter des effets de guerre et d'embaucher des hommes pour le service des bâtiments corsaires. La plus complète neutralité sera observée.

Turin, 21 juin.
Le prince de Piombino, arrivant de Rome, sera reçu aujourd'hui par le roi.

Vienne, 20 juin.
Dans la séance d'aujourd'hui de la chambre des députés, le ministre d'état, M. de Schmerling, a répondu à l'interpellation sur la question religieuse du Tyrol. Le ministre a déclaré que l'empereur avait refusé de sanctionner les décisions de la diète provinciale du Tyrol. Le gouvernement promet que la patente concernant les droits des protestants sera maintenue et qu'on prendra des mesures rigoureuses contre les agitations illégales.

La chambre a discuté ensuite les propositions de M. Mühlfeld.

M. Smolka a parlé en leur faveur.
St-Petersbourg, 20 juin.
L'Abeille du Nord annonce qu'en Podolie, il y a eu jusqu'à la fin de mai des révoltes de paysans dans 141 villages comprenant 71,000 habitants. Ces troubles ont été occasionnés par des malentendus. Il a suffi de simples ordonnances pour rétablir l'ordre.

Breslau, 20 juin.
Le Journal officiel de Varsovie du 17, porte que M. Muchanow est nommé membre du conseil de l'Empire.

Le même journal annonce l'expulsion de la capi-

marine, qui comprenait la mer comme Ruysdaël comprenait la campagne, Van Ostade le village, Rembrandt les intérieurs sombres, Rubens les temples et les palais. — Ah! c'était un grand peintre : — en face de ses tableaux on ne disait pas : « C'est beau ! » On disait : « Que la mer est belle ! qu'elle est grande et terrible ! » — On ne voyait pas le pinceau de Van Marius aller et venir... mais l'ombre de la main de Dieu s'étendait sur la toile... — Oh ! le génie... le génie... quel don sublime, Christian !

Cappelmans se tut; les lèvres serrées, le sourcil froncé, les larmes aux yeux... — Pour la première fois je le voyais ainsi; cela m'étonnait.

Au bout d'un instant, il reprit :

— Van Marius et moi, nous avions fait ensemble nos études à Leyde; nous aimions les deux sœurs, lui Koëthe et moi Lotchen; nous passions ensemble nos soirées à la taverne de la Grenouille, comme deux frères. — Plus tard nous vinmes à Rotterdam, bras dessus, bras dessous. — Van Marius n'avait qu'un défaut, il aimait le genièvre et le skidam plus que l'ale et le porter. — Tu me rendras cette justice, Christian, je ne me suis jamais grisé qu'avec de l'ale; aussi, je me porte bien. — Malheureusement, Van Marius se grisait avec du genièvre. Encore s'il n'en avait bu qu'à la taverne, mais il s'en faisait apporter jusque dans son atelier; il ne travaillait avec enthousiasme que lorsqu'il en avait deux ou trois chopines dans l'estomac et que les yeux lui sortaient de la tête... — Alors il fallait le voir, il fallait l'entendre hurler, chanter et siffler. Tout en mugissant comme la mer, il brossait sa toile à tour de bras : chaque coup de pinceau soulevait une vague... A chaque sifflement on voyait les nuages approcher, grossir, s'entasser... — Tout à coup il prenait sa brosse au vermillon, et voilà que la foudre coulait du ciel noir sur les flots verts, comme un jet de plomb fondu... et dans le lointain... au-dessous de la voûte sombre... au loin... bien loin... on découvrait une barque, un cutter... n'importe quoi... écrasé entre les ténèbres et l'écume... C'était épouvantable !...

Quand Van Marius peignait des scènes plus calmes, il se faisait jouer de la clarinette par le vieil aveugle Coppélius, à deux escalins l'heure; — il coupait son genièvre avec de l'ale et mangeait des saucisses pour représenter des scènes champêtres.

— Tu conçois, Christian, qu'avec un régime pareil, il devait se détériorer le tempérament. Combien de fois ne lui ai-je pas dit : — Prends garde, Jan... prends garde !... le genièvre te jouera un mauvais tour !

Mais, bien loin de m'écouter, il entonnait le Gysbrecht van Amstel d'une voix tonnante, et finissait toujours par imiter le chant du coq.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 22 juin 1861.

LE TUEUR D'AMES

CONTE FANTASTIQUE

I

Un matin du mois de septembre 1850, le vieux peintre de marine, Andreusse Cappelmans, mon digne maître et moi, nous fumions tranquillement notre pipe à la fenêtre de son atelier, au dernier étage de la vieille maison qui forme le coin à droite de la rue des Brabançons, sur le pont de Rotterdam, et nous vidions un pot d'ale à notre santé réciproque.

J'avais alors dix-huit ans, la tête blonde et rose; Cappelmans approchait de la cinquantaine; son gros nez rouge prenait des teintes bleuâtres, ses tempes s'argentèrent, ses petits yeux gris se plissaient, de grosses rides bridaient ses joues brunes; au lieu de la plume de coq qui faisait jadis sa gloire, il venait d'orner son feutre d'une simple plume de corbeau.

Le temps était superbe. En face de nous se déroulait la mer immense... quelques nuages blancs na-

geaient au-dessus dans l'azur; le port avec ses gros cutters noirs, la voile pendante, dormait au-dessous, le soleil miroitait sur les flots écumeux, et l'Océan chantait son hymne éternel.

Nous étions là, rêveurs, l'âme noyée de sentiment : de grandes feuilles de vigne, encadrant la fenêtre, frissonnaient à la brise... un papillon s'élevait... une volée de moineaux criards s'élançaient à sa poursuite... plus bas, sur le toit de l'échoppe, un gros chat roux s'arrêtait et regardait en balançant la queue d'un air méditatif.

Rien de calme comme ce spectacle, et pourtant Cappelmans était triste, soucieux.

— Maître Andreusse, lui dis-je tout-à-coup, vous avez l'air de vous ennuyer.

— C'est vrai, fit-il, je suis mélancolique comme un âne qu'on étrille.

— Pourquoi ? — Le travail va bien; vous avez plus de commandes que vous ne pouvez en remplir, et voici la kermesse qui vient dans une quinzaine.

— J'ai fait un vilain rêve !

— Vous croyez aux rêves, maître Cappelmans ?

— Je ne suis pas sûr que ce soit un rêve, Christian; car j'avais les yeux ouverts.

Puis vidant sa pipe au bord de la fenêtre :

— Tu n'es pas sans avoir entendu parler de mon vieux camarade, Van Marius, le fameux peintre de

tique appelé auprès de l'illustre malade ne lui a demandé aucune rétractation de ses actes et de ses opinions; il n'a vu dans le comte de Cavour qu'un catholique fervent et sincère, qui réclamait les suprêmes consolations de la Religion. Le Saint-Père a complètement approuvé la conduite de ce prêtre.

Nous sommes en mesure de garantir ces renseignements.

On lit dans le Siècle :

Hier, au corps législatif, M. le ministre Billault, en répondant à M. Jules Favre, a dit en parlant de Victor-Emmanuel : LE ROI D'ITALIE. Cette parole, qui fait prévoir l'acte par lequel le gouvernement français reconnaîtra le roi et le royaume d'Italie, a causé sur tous les bancs une très vive impression, et nous ne pouvons faire moins que de la relever ici.

Le Constitutionnel repousse l'accusation d'indifférence à l'égard de la Pologne; que lui adressent quelques journaux; non seulement M. Grandguillot s'associe aux douleurs de ce noble pays, mais il croit mieux servir ses véritables intérêts en le défendant contre de dangereuses illusions, que ne le font certains organes de la presse en lui dissimulant la véritable situation de l'Europe et les impossibilités qui en résultent.

Ce n'est pas seulement à la presse française tout entière que le Constitutionnel reproche les malheurs de la Pologne. Suivant sa tactique habituelle, il en fait remonter la responsabilité jusqu'à l'ancien régime parlementaire de la France, et il s'applaudit à l'idée de ne plus vivre sous un gouvernement qui, chaque année, exprimait « le vœu stérile que la nationalité polonaise ne périrait pas. » Quoiqu'en dise le Constitutionnel, nous pensons que ces déclarations officielles n'ont été ni aussi stériles ni aussi déplacées que ce Journal le croit ou feint de le croire.

La Pologne a des droits reconnus, sanctionnés par des traités solennels et placés sous la sauvegarde de l'Europe. En rappelant ces droits, en protestant contre les atteintes qui leur ont été portées, les Chambres françaises ne songaient pas sans doute à provoquer une guerre générale pour les soutenir; mais elles ne faisaient pas une chose inutile, puisqu'elles tenaient en éveil l'opinion et la conscience publiques, puisqu'elles réservaient l'avenir et empêchaient la prescription.

(Journal des Débats.)

Pour extrait : J. C. DU VERGER

Chronique locale.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES des 15 et 16 juin 1861.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Canton de Catus. — Résultat définitif.

Inscrits, 3,479. — Votants, 2,938.

M. Relhié, conseiller sortant... 2,774.

Figac (est). — Résultat définitif.

Inscrits, 3,642. — Votants, 2,340.

M. Rouzet, conseiller sortant... 1,843

C'était son plaisir favori d'imiter le chant du coq. Ainsi, par exemple, à la taverne, quand son verre était vide, au lieu de frapper sur la table comme tout le monde pour prévenir la servante, il agissait les bras et lançait des *ko-ko-ri-ko!* jusqu'à ce qu'on eût rempli sa chope.

Depuis longtemps Marius me parlait de son chef-d'œuvre : *La pêche miraculeuse*. — Il m'en avait fait voir les premières esquisses, et j'en étais émerveillé. Lorsqu'un beau matin, il disparut subitement de Rotterdam, et depuis, personne n'a reçu de ses nouvelles.

Ici, Cappelmanns ralluma sa pipe d'un air rêveur et poursuivit :

— Hier au soir j'étais à la taverne du *Cruchon d'or*, en compagnie du docteur Roëmer, d'Eisenloëff et de cinq ou six vieux camarades. Vers onze heures, je ne sais plus à quel propos, Roëmer se mit à déclamer contre les pommes de terre, déclarant que c'était le fléau du genre humain...; que depuis la découverte des pommes de terre, les aborigènes de l'Amérique, les Irlandais, les Suédois, les Hollandais, et généralement tous les peuples qui boivent beaucoup de spiritueux, au lieu de jouer comme autrefois leur rôle dans le monde, se trouvaient réduits à l'état de zéros. Il attribuait cette décadence à l'eau-de-vie de pommes de terre, et tout en l'écoutant, — je ne sais par quelle évolution singulière de mon esprit, — le sou-

M. Puel... 442
Voix perdues... 23

Martel. — Résultat définitif.

Inscrits, 3,289. — Votants, 4,816.

M. Lachèze, docteur-médecin... 4653

Labenque.

Inscrits, 3,474. — Votants, 2,297.

M. Gayette, conseiller sortant... 2292

Voix perdues... 5

Par décret impérial, en date du 14 juin, inséré au *Moniteur*, M. LONGAYGUES, juge de paix du canton de St.-Céré est révoqué.

PRÉFECTURE DU LOT.

CONCOURS

DE POULINIÈRES ET DE POULICHES.

Programme.

Nous Préfet du département du Lot, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu les arrêtés ministériels des 10 et 12 février 1861;

Vu les décisions de S. Exc. le Ministre d'Etat qui accorde au département un subvention de 1,000 fr. pour primes et prix aux juments poulinières et pouliches de trois ans;

Vu la décision de la Société d'agriculture affectant une pareille somme de 1,000 francs à l'encouragement de la race chevaline;

Après nous être concerté avec M. l'Inspecteur général des Haras du 6^e arrondissement,

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Un concours public de pouliches de demi-sang et de trait léger aura lieu à Gramat, le 5 juillet prochain, à neuf heures du matin.

Il y sera distribué une somme de 650 fr. en sept primes dont une de 150 fr., une de 100 fr. provenant des fonds de l'Etat, et cinq de 80 fr., provenant des fonds du département.

ART. 2. Pour être admises à concourir, les pouliches devront avoir trois ans accomplis (l'âge se compte, pour tous les animaux de l'espèce chevaline, à partir du 1^{er} mai de l'année de leur naissance) et appartenir, depuis un mois au moins, à des propriétaires du département.

ART. 3. Chaque concurrent devra se faire inscrire à la mairie de Gramat, le 4 juillet, au plus tard, et y déposer en même temps :

1^o Un certificat de naissance de sa pouliche, dûment légalisé par le maire de sa commune;

2^o Une déclaration affirmant que la pouliche dont il est propriétaire a été saillie, dans l'année, par un étalon de l'Etat, approuvé ou autorisé. Cette déclaration devra, en outre, spécifier que la pouliche n'a pas été saillie à l'âge de deux ans;

3^o L'engagement formel de la présenter à l'épreuve spéciale au trot, qui aura lieu à Gramat, le 5 juillet prochain.

ART. 4. Le droit à la prime n'étant définitivement acquis qu'après l'épreuve spéciale, les primes décernées dans la matinée dudit jour, ne seront soldées aux ayant droit que lorsque leurs pouliches auront été soumises à cette épreuve.

ART. 5. L'épreuve spéciale pour les pouliches primées ou ayant obtenu une mention honorable aura lieu à Gramat, le 5 juillet prochain, à trois heures de l'après-midi.

Elle consistera en une course au trot, à la selle : la distance à parcourir sera de deux kilomètres et le poids à porter de cinquante-cinq kilogrammes.

ART. 6. Un prix de 250 fr. sur les fonds de l'Etat est affecté à cette épreuve.

ART. 7. Un second concours aura lieu le 26 août prochain, à Gramat, à neuf heures du matin, pour les juments poulinières et pouliches de deux ans, de demi-sang. Il y sera distribué une somme de 4,400 fr., savoir : 1^o aux poulinières, une prime de 150 fr.; une de 130 fr.; une de 120 fr.; une de 100 fr., sur les fonds de l'Etat, et quatre primes de 50 fr. chaque, sur les fonds du département; 2^o aux pouliches de deux ans, une prime de 80 francs; deux de 60 francs et quatre de 50 fr., toutes également imputables sur les fonds départementaux.

venir de Van Marius me revint en mémoire :

— Pauvre vieux! me dis-je en moi-même, que fait-il maintenant? A-t-il terminé son chef-d'œuvre? Pourquoi diable ne donne-t-il pas de ses nouvelles?

Comme je réfléchissais à ces choses, le watchman Zélig entra dans la salle pour nous prévenir qu'il était temps de quitter la taverne : onze heures sonnaient. — Je rentre donc chez moi, la tête un peu lourde... Je me couche et je m'endors.

Mais voilà qu'une heure après, Brigitte, la ravautreuse en face, allume ses rideaux... Elle crie : « Au feu ! » J'entends courir dans la rue, j'ouvre les yeux, et qu'est-ce que je vois? Un grand coq noir perché sur un chevet au beau milieu de mon atelier.

En moins d'une seconde, les rideaux de la vieille folle avaient flambé, puis s'étaient éteints d'eux-mêmes... Tout le monde s'en allait en riant... Mais le coq noir restait toujours à sa place, et comme la lune brillait entre les tours de l'hôtel de ville, ce singulier animal m'apparaissait on ne peut mieux. Il avait de grands yeux jaunes cerclés de rouge, et se grattait la crête du bout de la patte.

Je l'observais depuis au moins dix minutes, me demandant par où cet animal bizarre avait pu se glisser dans mon atelier, lorsque relevant la tête, le voilà qui me dit :

ART. 8. — Pour être admises à concourir, les poulinières devront : 1^o être âgées de quatre ans au moins et de seize ans au plus; 2^o être suivies de leur produit de l'année; 3^o être exemptes des vices rédhibitoires prévus par la loi; 4^o mesurer à la potence 1 mètre 47 centimètres au moins.

ART. 9. — Tout propriétaire voulant présenter des juments ou pouliches de deux ans au concours, devra en faire la déclaration à la mairie de Gramat, le 4 juillet au plus tard, et y déposer : 1^o un certificat constatant que les pouliches de deux ans et les produits de l'année proviennent d'un étalon de l'Etat, approuvé ou autorisé; 2^o une déclaration affirmant que la jument et la pouliche de deux ans appartiennent, depuis un mois au moins, à des propriétaires du département.

ART. 10. — Un jury spécial, composé de l'inspecteur général des haras du 6^e arrondissement, président; du capitaine commandant du dépôt de remonte d'Agen, et de trois membres choisis par M. le directeur général des haras, sur une liste de neuf candidats présentés par M. le Préfet, sera appelé à prononcer sur le mérite des sujets des deux concours.

L'épreuve spéciale des pouliches de trois ans aura lieu en présence du même jury, qui choisira un de ses membres pour donner le départ et un autre pour juger l'arrivée.

ART. 11. — A la suite de chaque concours, il sera dressé un procès-verbal détaillé des opérations. Ce procès-verbal devra particulièrement indiquer le nombre des animaux de chaque classe qui auront été présentés; l'origine et le signalement des juments et pouliches qui auront obtenu des primes ou prix, avec le nom et la demeure de leurs propriétaires; il sera signé par les membres du jury et par nous, et transmis immédiatement à M. le directeur général des haras.

ART. 12. — Le présent Arrêté sera imprimé, publié à son de caisse et affiché dans toutes les communes du département.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le 18 juin 1861.

MONTOIS.

Approuvé :

L'Aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des haras.

Général FLEURY.

Par arrêté préfectoral du 19 juin 1861, le sieur Bédines (Gabriel), instituteur public à Pomarède, a été nommé instituteur de la commune de Cras (Lauzès), en remplacement du sieur Hermet, appelé au poste du Bourg (Lacapelle.)

La fête de la Sainte-Enfance a été, cette année, comme les années précédentes, célébrée avec une grande pompe dans la ville de Cahors. Convoqués de bonne heure à la Chartreuse, les élèves des divers pensionnats de la ville se sont rendus processionnellement à la Cathédrale, précédant l'image de l'Enfant Jésus qui s'avancait au milieu d'un cortège formé des plus jeunes enfants vêtus de blanc. De nombreuses oriflammes, portées par les enfants des diverses institutions, donnaient l'aspect le plus pittoresque à cette procession dont la musique des Petits-Carmes rehaussait encore l'éclat.

Après la messe, à laquelle Mgr. l'Evêque a assisté, M. le Supérieur du grand séminaire est monté en chaire. Dans une allocution bien sentie, le pieux orateur a montré d'un côté le triste état de ces pauvres petits qui, abandonnés par des parents dénaturés, deviennent par milliers la proie des chiens et des animaux les plus immondes, de l'autre, l'efficacité du secours réclamé à leurs frères d'Europe. Aussi, au moment de la quête, on voyait les plus petits, heureux de déposer le sou dont on leur avait si bien montré la puissance, pour le salut de leurs frères de Chine.

— Comment, Cappelmanns, tu ne me reconnais pas?... Je suis pourtant l'âme de ton ami Van Marius!

— L'âme de Van Marius! m'écriai-je. Van Marius est donc mort?

— Oui, répondit-il d'un air mélancolique, c'est fini, mon pauvre vieux... J'ai voulu jouer la grande partie contre Hérode Van Gambirinus... Nous avons bu deux jours et deux nuits sans s'arrêter... Le matin du troisième jour, comme la vieille Judith étendait les chandelles, j'ai roulé sous la table! Maintenant mon corps repose sur la colline d'Osterhaffen, en face de la mer... et je suis à la recherche d'un nouvel organisme... Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : je viens te demander un service, Cappelmanns!

— Un service! Parle... tout ce qu'un homme peut faire, je le ferai pour toi!

— A la bonne heure! reprit-il... A la bonne heure! j'étais sûr que tu ne me refusais pas. Eh bien donc, voici la chose. Tu sauras, Andreusse, que j'étais allé à l'Anse des Harengs, tout exprès pour finir la *Pêche miraculeuse*. Malheureusement, la mort m'a surpris avant que j'aie pu mettre la dernière main à cet ouvrage. — Gambirinus l'a suspendu comme un trophée, au fond de sa taverne : cela me remplit d'amertume... Je ne serai content que lorsqu'il sera terminé, et je

Après la quête, Mgr. a présidé au tirage des noms. Ces noms, pris parmi ceux des associés, sont destinés à devenir les noms d'autant d'enfants chinois. Le tirage fini, Mgr. a benî solennellement les jeunes associés et la cérémonie a été terminée par le salut du Saint-Sacrement.

L'immense multitude qui se pressait soit sur le parcours de la procession, soit aux alentours de la Cathédrale, montrait assez l'intérêt qu'excite cette belle œuvre.

On nous écrit de St.-Céré, 19 juin :

Le nommé C., âgé de 53 ans, a été trouvé pendu à un arbre dans un bois dépendant de la commune de Saignes.

Le sieur C. donnait depuis quelques temps des signes non équivoques d'aliénation mentale. On attribue sa mort à un suicide.

On nous écrit de Souillac :

Le 16 de ce mois, Deux enfants se baignaient dans la rivière de la Dordogne. Au bout de quelques instants, ils furent entraînés par le courant et ils allaient incontestablement périr, lorsque le sieur Lavergne, garçon tanneur, qui se trouvait sur les lieux, n'écoulant que son courage et ne calculant pas les dangers qu'il peut courir lui-même, se jette résolument à l'eau et parvient à les sauver tous deux.

On nous écrit de Beaumais :

Le 16 de ce mois, le sieur Cosse (Pierre), était monté sur un cerisier pour en cueillir les fruits, lorsque tout-à-coup son pied glisse; il tombe et se fracasse le crâne.

La mort a été instantanée.

Le sieur Cosse laisse une veuve et cinq enfants en bas âge.

On nous écrit de St.-Céré :

Le sieur Cancé avait acheté de la veuve Jammès, une maison dont il faisait opérer la reconstruction. Jeudi dernier, il visitait les travaux, lorsqu'arrivé au deuxième étage, qui n'était pas encore planchéé; il trébuche et tombe la tête la première sur les poutres du premier étage. Il est mort sur le coup.

Une chose à remarquer, c'est que dans cette même maison la chute d'une poutre a occasionné, le 23 janvier dernier, la mort du sieur Jammès, son précédent propriétaire.

VILLE DE GOURDON

Fête patronale du 30 juin 1861

PROGRAMME

Le 29 juin, à l'entrée de la nuit, une salve d'artillerie annoncera l'ouverture de la fête. Immédiatement après un feu de joie sera allumé sur une des places de la ville.

Le lendemain, à une heure après-midi, les commissaires feront commencer les amusements et les jeux divers sur toutes les places et promenades.

A trois heures un char de charité parcourra la ville. Une quête sera faite.

A huit heures et demie illumination générale.

A neuf heures, un brillant feu d'artifice sera tiré sur la place du Majon.

A neuf heures et demie, ascension d'un ballon.

A dix heures, grand bal à la Mairie.

viens te prier de le finir. Tu me le promets, n'est-ce pas, Cappelmanns?

— Sois tranquille... Jan, c'est une affaire entendue...

— Alors, bon soir!

Et là-dessus, mon coq bat de l'aile, et traverse l'une de mes vitres, avec un bruit sec, sans faire le moindre éclat.

Après avoir terminé ce récit bizarre, Cappelmanns déposa sa pipe sur le bord de la fenêtre et vida sa chope d'un trait.

Nous restâmes longtemps silencieux, nous regardant l'un l'autre.

— Et vous croyez que ce coq noir était réellement l'âme de Van Marius? dis-je enfin au brave homme.

— Si je le crois? fit-il. C'est à dire que j'en suis sûr.

— Mais alors que pensez-vous faire, maître Andreusse?

— C'est bien simple... Je vais partir pour Osterhaffen. Un honnête homme n'a qu'une parole... J'ai promis à Van Marius de terminer la *Pêche miraculeuse*, et je la terminerai coûte que coûte... Dans une heure, Van Eyck le borgne doit venir me prendre avec sa charrette...

ERCKMANN CHATRAIN.

(La suite au prochain numéro.)

(Revue Européenne.)

On nous écrit de Gourdon :

Mardi dernier, la nommée Marie D. âgée de vingt-deux ans, du lieu de Molières, commune de Gourdon, était occupée à sarcler du maïs, lorsque son père, qui, quelques instants avant, était dans un pré peu éloigné de là, se dirigea vers elle, la saisit au bras gauche, s'empara de l'outil aratoire dont elle se servait et lui en porta plusieurs coups dont la violence lui occasionna de graves contusions à l'œil gauche à l'épaule et au dos.

Cet homme, qui n'avait aucune raison pour brutaliser ainsi sa fille, est allé déclarer ses actes de violence à la justice. Il a été incarcéré dans les prisons de Gourdon.

Il paraît qu'il donne, depuis quelque temps, des signes d'aliénation mentale.

On nous écrit de Lançac :

Le 18 juin courant, le sieur M., âgé de 71 ans, s'est précipité de sur le parapet du pont de Souillac sur le gravier de la Dordogne. Sa mort a été instantanée.

Depuis quelques temps on remarquait le dérangement de ses facultés intellectuelles.

Les pigeons ont inspiré à notre bon Lafontaine la plus touchante peut-être de ses fables. Ils ont au suprême degré le goût des voyages. Le commerce l'industrie ont eu plus d'une fois recours à leur sagacité et à leur instinct, et leur ont confié d'importants messages. Courriers fidèles ils ont toujours porté à destination les dépêches remises. — Il y a quelques jours, M. Herman, directeur de l'Espérance, société qui s'occupe spécialement du dressage et de l'instruction de ces volatiles a adressé de Loyenzel en Brabant (Belgique), cent pigeons à M. le Maire de Cahors pour expérimenter leur instruction. Ce matin, à quatre heures, ces animaux ont été lancés dans l'air, c'était l'heure convenue. — Ils se sont d'abord élevés fort haut, et ont plané longtemps dans l'espace, pour s'orienter. Puis deux pigeons sont partis à tire d'ailes dans la direction du Nord; éclaireurs prudents, ils guidaient sans doute la marche de leurs compagnons; qui, peu de temps après se sont divisés en deux groupes, et ont suivi la même direction. — Un instant après le départ, quatre de nos voyageurs sont revenus à la Mairie, mais ils n'ont fait que poser sur le toit, et sont immédiatement repartis. Un retardataire, pour lequel le séjour de notre ville avait sans doute des charmes, est resté paresseusement étendu jusqu'à neuf heures et quart sur le toit de l'hôtel de la poste. Enfin, il s'est décidé à se mettre en route et s'est élancé vers le Nord avec la rapidité d'une flèche. — Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats de cette pérégrination lointaine.

La représentation de la Reine de Chypre, à notre théâtre, dimanche, a considérablement laissé à désirer. C'est une de ces œuvres qui paraissent à de rares intervalles, sur les scènes de province; elles exigent un ensemble parfait; il est très difficile de l'obtenir. M. Donnay a donc eu une mauvaise inspiration, en essayant de faire jouer la Reine de Chypre. L'exécution a été au-dessous du médiocre. Artistes et musiciens ont tour à tour éprouvé de regrettables moments de défaillance; le tout au détriment bien entendu de la mesure de l'harmonie et surtout des oreilles des spectateurs.

M. Ranson mérite une mention honorable pour le sentiment et l'expression qu'il a prêtés à sa romance : *Triste exilé*.

M. Boutines s'est tiré à son avantage du morceau si scabreux et si redouté des ténors : *Sur les bords de l'abîme*, mais ses efforts se sont bornés là. Il a été faible dans tous les autres passages.

M. Castelmary a été ce qu'il est toujours, c'est-à-dire bon comédien et bon chanteur.

M^{lle} Augustine Albert seule a été à la hauteur de sa tâche; mais inefficacement secondée, elle n'a pu donner au personnage sympathique de *Catarina* tout le relief qu'elle en eût obtenu dans de meilleures circonstances.

M. Berti s'est fait applaudir au 2^e acte par l'énergie avec laquelle il a dit les couplets.

Ce morceau écrit du reste pour voix de Massol n'exigeait pas de bien grands efforts de la part de cet artiste qui a une voix de ténor léger.

M. Boutines a quitté Cahors; son brusque départ, dont nous croyons inutile ici de dire la cause, a mis la Direction dans un certain embarras. Elle s'occupe à remplacer M. Boutines.

SOUSCRIPTION

AUX OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER.

On rappelle à MM. les souscripteurs qu'ils n'ont que jusqu'au 30 juin pour s'acquitter,

sans frais, du prix du 1^{er} terme de la souscription.

Pour la Chronique locale : LAYTOUT.

Départements.

On écrit de Cordes au Journal du Tarn :

« Un événement affreux est venu, hier soir 17, jeter la consternation au sein de notre paisible cité.

Un de nos jeunes vicaires, M. l'abbé Larroque, s'est noyé dans la rivière du Cérou, au lieu appelé le Moulin de la Forêt, gouffre dangereux qui a déjà englouti plusieurs victimes.

Quoique assez bon nageur, M. Larroque avait eu l'imprudence de se baigner après son repas, à huit heures et demie du soir. Après d'inutiles recherches, M. Pontié, géomètre expert à Cordes, avec le sang-froid et le courage dont il a donné souvent des preuves en sauvant plusieurs personnes, est parvenu, après d'héroïques efforts, à retirer de la vase le corps du prêtre infortuné. Mais il était trop tard. Les soins les plus intelligents, les plus empressés de M. le docteur Facieu, n'ont pu le rappeler à la vie.

La ville de Cordes est plongée dans la douleur.

M. l'abbé Larroque était un saint et digne prêtre, respecté et aimé par tous : sa mort est un deuil public.

— Le décret impérial qui déclare d'utilité publique le chemin de fer de Castres à Catelnaudary, vient d'être signé par l'Empereur; ainsi l'exécution de cette voie d'une si grande importance pour l'arrondissement de Castres et le département du Tarn tout entier, est aujourd'hui assurée.

(Journal du Tarn.)

Cantal. — La commune de Ladinhae a été mise en émoi, vendredi dernier, par une chasse aux voleurs qui a eu un tragique dénouement :

Depuis quelque temps, cette commune et celle de Roussy étaient en proie à une épidémie de dévastation domiciliaire dont les auteurs paraissaient avoir le don d'invisibilité. Seulement les victimes de ces soustractions avaient remarqué qu'elles étaient généralement précédées de la visite d'une femme qui, sous prétexte de mendicité, venait sans doute s'enquérir de l'état des lieux, et faisait ensuite son rapport à ses mystérieux associés. Ceux-ci choisissaient naturellement, pour opérer avec plus de sûreté, le moment où les travaux agricoles retenaient hors du logis ses habitants, qui, à leur retour, le trouvaient vide d'une foule d'objets. Les personnes ainsi dépouillées par des mains insaisissables en étaient arrivées à un degré d'exaspération facile à comprendre, lorsque vendredi dernier, l'une d'elles contraria par son subit retour des champs les dispositions de ces hôtes indiscrets qui tenaient beaucoup moins à faire connaissance avec le propriétaire qu'avec la propriété. Ils étaient trois, y compris la femme déjà citée, qui travaillaient comme quatre à utiliser le mieux possible leur passage. Troublés par cette apparition importune, suivie immédiatement des cris *au voleur!* ils s'enfuirent au plus vite; mais ils eurent bientôt à leurs trousses une population animée contre eux de sentiments pareils à ceux qui dans le Nouveau-Monde arment et soulèvent les multitudes, faisant elles-mêmes justice des malfaiteurs par l'application de l'implacable loi de Lynch.

La partie masculine du trio chercha à se faire jour en déchargeant sur la foule des pistolets qui paraissent n'avoir atteint gravement personne. Un des hommes et la femme réussirent à s'échapper. Le troisième, trouvant sur sa route un paysan qui faisait mine de lui barrer le passage, le menaça à la fois du couteau et du pistolet. Le paysan ne jugea pas prudent de prolonger le dialogue sur ce ton peu rassurant pour lui, et il y coupa court en assénant sur la tête de son interlocuteur un coup de gourdin qui l'étendit raide mort.

Cet individu a été inhumé dans le cimetière de Ladinhae, à la suite d'une autopsie juridique. On a trouvé sur lui un butin très varié, dans lequel divers habitants de la contrée ont déjà reconnu leur bien.

La justice s'est transportée hier sur les lieux, pour procéder à une enquête touchant les faits que nous venons de rapporter. (Moniteur du Cantal.)

Le chapitre de la cathédrale d'Agén vient de faire une nouvelle perte : M. Bertrand, chanoine titulaire, est mort hier, à l'âge de 64 ans.

(Journal de Lot-et-Garonne.)

Haute-Garonne. — Un incendie terrible a détruit, à moitié, samedi matin, le beau village de Clerp, bâti sur les deux rives de la Pique et traversé par la route impériale de Toulouse à Bagnères-de-Luchon.

Quelques étincelles échappées du four allumé dans la maison du sieur Seillan (Pierre), sont tombées sur un toit de chaume adossé pour ainsi dire à la cheminée de ce four.

En un instant la toiture était embrasée et la flamme, poussée par le vent du nord, courant comme une traînée de poudre à droite et à gauche de la rue, enveloppait de fumée et de feu toutes les maisons environnantes.

En attendant la réponse, il a fait occuper deux petites villes dans la direction d'Orvieto.

En attendant la réponse, il a fait occuper deux petites villes dans la direction d'Orvieto.

En attendant la réponse, il a fait occuper deux petites villes dans la direction d'Orvieto.

En attendant la réponse, il a fait occuper deux petites villes dans la direction d'Orvieto.

En attendant la réponse, il a fait occuper deux petites villes dans la direction d'Orvieto.

Les efforts de la population, les secours venus des communes voisines, les pompes de St-Béat et de Fos amenées à la première nouvelle du sinistre, les actes de dévouement admirables accomplis par diverses personnes et notamment par le facteur rural de la localité, ont eu pour résultat d'arrêter enfin, après six heures de lutte, les progrès de cet épouvantable incendie.

M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction, avertis de la catastrophe, se sont immédiatement transportés sur les lieux; ils ont pu mesurer l'étendue de ce désastre et porter à la population désolée des consolations qui l'ont un peu relevée de son abattement et lui ont rendu confiance et courage.

Sur soixante-deux bâtiments (36 maisons et 26 granges) qui ont été anéantis avec tout leur mobilier, quatorze seulement étaient assurées la plupart au Soleil.

On évalue la perte totale à 450,000 fr.

(Journal de St-Gaudens.)

Seine-Inférieure. — Une nuée d'insectes, vulgairement appelés *Demoiselles*, s'est abattue sur le Havre. En plusieurs endroits cette ville en a été un instant littéralement envahie. Ces libellules suivaient toutes la même direction, celle du sud-ouest.

(Courrier du Havre.)

Bas-Rhin. — Samedi dernier à eu lieu, à la cathédrale de Strasbourg, le baptême du petit Chinois Suin, amené à Strasbourg par la 12^e compagnie du 6^e régiment d'artillerie-pontonnières.

Dès l'ouverture des portes de l'église, une foule immense s'y est précipitée et a rempli presque entièrement la grande nef, ainsi que les abords de la chapelle de St-Laurent et de la sacristie.

A deux heures, deux voitures ont amené près du grand portail le jeune cathécumène, sa marraine, M^{me} Murie, dame du major des pontonniers, et son parrain, le capitaine Ploton, de la 42^e compagnie du même régiment, M. le major Murie et quelques autres personnes. Les soldats de la 42^e compagnie assistaient également à la cérémonie.

Suin était revêtu du costume chinois : un large pantalon blanc, une veste en soie jaune, des souliers carrés, hauts en semelles et en talons. Il porte la queue de cheveux, principal ornement de tous les Chinois, et le devant de sa tête est rasé.

M. l'archiprêtre Spitz a conduit d'abord le petit néophyte du Ciel-empire à la chapelle de St-Laurent. Après quelques prières, le jeune enfant a été introduit dans la sacristie, où le baptême lui a été administré par M. l'archiprêtre, curé de la cathédrale. Il a reçu les prénoms de son parrain et de sa marraine, Marie-Louis.

A la sortie de l'église, le nouveau chrétien a gaiement lancé dans la foule qui se pressait autour de la voiture des poignées de dragées.

(Courrier du Bas-Rhin.)

Pour extrait : A. LAYTOUT.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome, 13 juin.

On assure que le Saint-Père s'est décidé à écrire un bref aux évêques de Pologne, mais non suivant les demandes et les vœux de l'empereur de Russie. Tous les Polonais qui se trouvent à Rome préféreraient que le Saint-Père ne s'immiscât point avec son autorité dans cette question.

Le Saint-Père continue d'être légèrement indisposé par suite d'un érysipèle qui s'est manifesté à une jambe. Ce petit incident l'empêche de sortir. Cependant il ne garde pas le lit et donne ses audiences ordinaires aux personnes qui désirent lui parler officiellement d'affaires. Seulement il ne reçoit pas les personnes étrangères, et cette semaine, Sa Sainteté a dispensé de leur service les employés du palais qui devaient occuper l'antichambre. Le Pape a résolu de passer l'été à Castel-Gandolfo; lundi prochain après la chapelle pontificale qui aura lieu pour l'anniversaire de son élection, il devait partir pour sa villa, mais ce départ a été contremandé.

— La campagne romaine est affligée en ce moment par la huitième plaie de l'Égypte : les sauterelles font de grands ravages et dévorent les bles. Elles se sont montrées par millions à Maccarese, se dirigeant sur Civita-Vecchia. Voilà une autre calamité pour Rome.

— Le bruit court que la flotte Russe unie à quelques bâtiments autrichiens vient de jeter l'ancre devant Civita-Vecchia.

— Des troupes piémontaises se concentrent depuis quelques jours dans la province de l'Ombrie. Les principales villes de cette contrée, comme Pérouse, Spolète, Terni, Rieti, ont vu s'accroître considérablement leurs garnisons. La raison que l'on allègue pour ce rassemblement de troupes est la crainte d'un mouvement mazzinien qui serait près d'éclater.

— Le mazzinisme lève depuis quelque temps la tête, principalement dans le nord de l'Italie, et s'efforce d'exploiter à son profit les instincts nationaux des provinces récemment annexées. Son cri de ralliement est *Rome et Venise*; ses moyens de propagande, la presse.

— M. le général de Goyon a demandé à Paris s'il doit envoyer une nouvelle division de ses troupes dans la province de Viterbe.

En attendant la réponse, il a fait occuper deux petites villes dans la direction d'Orvieto.

Le Gouvernement du roi Victor-Emmanuel se préoccupe

du choix de l'homme politique qui devra représenter auprès de la cour des Tuileries le nouveau royaume. Plusieurs personnages sont sur les rangs, mais sur quatre d'entre eux se concentre spécialement l'attention du ministère, c'est-à-dire sur le marquis Alfieri de Sostegno, ancien président du sénat piémontais et neveu du fameux poète de ce nom; sur le comte Sclopis, premier vice-président du sénat italien; sur le marquis de Villamarina, dont la carrière diplomatique est assez connue, et enfin M. le commandeur Nigra, dans lequel on respectera toujours le confident de l'illustre homme politique qui vient de faire défaut à l'Italie.

Je crois que le marquis de Villamarina sera définitivement le représentant de l'Italie à Paris.

Mardi prochain on commencera à discuter le projet de loi sur l'unification des dettes publiques, et, immédiatement après, l'ordre du jour appelle en discussion le projet de loi proposé par Garibaldi sur l'armement national. Le rapport sur ce projet a été déposé hier par le député Turzi. Garibaldi a écrit de Caprera à ses amis que si l'on croyait sa présence nécessaire, ou du moins utile au Parlement, il ne tarderait pas à venir à Turin. Un personnage politique dans lequel le héros populaire a une confiance illimitée, lui a répondu qu'il servirait beaucoup mieux sa cause en restant à Caprera, qu'en venant à Turin prendre part à une discussion que sa seule présence rendrait irritante et féconde en incidents dangereux. (Constitutionnel.)

POLOGNE.

On mande des frontières de la Pologne : Le bruit court à Varsovie qu'il est arrivé un courrier qui apporte des réformes signées par l'empereur. On assure qu'elles sont satisfaisantes pour la Pologne et qu'elles doivent être publiées sous peu.

PRUSSE.

La question de la reconnaissance du royaume d'Italie a été soulevée de nouveau ici, par une puissance très amie du roi Victor-Emmanuel; mais les inclinations légitimistes de notre cour ont conservé le dessus, et il est probable que notre gouvernement attendra l'exemple de la Russie pour reconnaître formellement le nouveau royaume. (Havas.)

SYRIE

Nous lisons dans la Patrie :

— Un télégramme de Marseille confirme les renseignements généraux qui, depuis deux jours, sont arrivés en France sur l'attitude ferme que le gouvernement de la Porte s'est décidé à adopter en Syrie à la suite de l'évacuation des troupes françaises.

On sait que le lendemain même de ce départ, un gros de Druses, sortis de la Montagne, ont essayé de fomenter quelques désordres et de recommencer peut-être les scènes affreuses de l'an passé. Mais il n'en sera sans doute pas de même aujourd'hui.

D'après ce que mande la télégraphie, il paraît que Fuad Pacha a réprimé toutes ces tentatives odieuses et rendu au pays le calme auquel il aspire, et qu'il craignait de voir disparaître avec le dernier soldat français.

Il faut espérer que la nouvelle solution de la question de Syrie et l'installation d'une autorité qui parlera et agira au nom de l'Europe, amèneront les résultats qu'on a si long-temps cherchés.

Pour extrait : J. C. DU VERGER.

Paris.

20 Juin 1861.

La session du Corps législatif est prorogée jusqu'au 27 juin.

Dans sa séance d'hier, le Corps législatif a voté à l'unanimité la loi sur la presse.

— Hier soir à eu lieu la visite annuelle de l'Observatoire impérial de Paris, M. le directeur de l'Observatoire et M^{me} Le Verrier ont fait les honneurs de ce magnifique établissement à un grand nombre d'invités, parmi lesquels on remarquait plusieurs ministres, des membres du corps diplomatique et des grands corps de l'Etat, ainsi que beaucoup de notabilités dans les sciences, les lettres et les arts.

— M. le duc de Broglie a été entendu hier par M. le juge d'instruction Fleury, au sujet de l'ouvrage autographié intitulé : *Vues du gouvernement*, et dont nous avons annoncé la saisie judiciaire.

— Le bruit courait aujourd'hui, au Palais, que l'affaire Mirès ne pourrait pas être jugée encore à l'audience de jeudi prochain par la sixième chambre. Malgré les diligences faites par le parquet afin de faciliter autant que possible la tâche de la défense, nous croyons savoir que M^{es} Mathieu et Plocque, avocats de M. Mirès, n'ont pas eu le temps suffisant pour examiner les nombreuses pièces de l'instruction, le volumineux rapport de l'expert Monginot et les énormes registres saisis.

Nous pouvons ajouter que, d'ailleurs, le parquet, dans la prévision d'une remise de la cause, a fait préparer des rôles d'audience pour les trois derniers jours de cette semaine.

— Le Courrier du Dimanche annonce que M. Grégoire Ganéso reprend ses fonctions de rédacteur en chef, interrompues par la mesure qui l'avait expulsé de France.

— M. Granier de Cassagnac, député, vient de se retirer de la rédaction du Pays, où il est remplacé par M. Paulin Limayrac, rédacteur de la Patrie.

— Le prince Napoléon et la princesse Clotilde viennent de courir un assez grave danger, dans leur excursion méditerranéenne. La corvette à vapeur le Prince-Jérôme, à bord de laquelle se trouvaient leurs Altesses Impériales, s'est échouée près de Siora, sur

les côtes de l'Algérie. Heureusement la mer était calme et le service de sauvetage a pu promptement s'organiser. Trois bâtiments envoyés sur les lieux ont remis le *Prince-Jérôme* à flot, sans avaries.

— Les baigneurs des établissements d'eau courante font fortune cette année. Les thermomètres ont monté aujourd'hui à 29 degrés centigrades au nord et à l'ombre.

— On est en train présentement d'échafauder la lanterne qui couronnera le dôme du Panthéon. Cet échafaudage a pour but d'organiser au sommet du dôme les appareils d'illumination pour le gaz, pour les fêtes nationales. On sait que jusqu'ici ces illuminations s'étaient faites avec des lampes ou des verres de couleurs que le moindre courant d'air et la plus petite pluie éteignaient. C'est pour obvier à cet inconvénient que la substitution dont nous parlons a lieu. Le gaz au sommet du dôme du Panthéon! ce sera un curieux spectacle pour les Parisiens. L'an prochain, ce sera peut-être encore mieux : au gaz succèdera l'électricité.

— M. l'abbé Cruice est nommé évêque de Marseille, en remplacement de M. Deguerri, curé de la Madeleine, à Paris, qui n'accepte pas l'évêché de Marseille. (Moniteur.)

— Le journal le *Monde* a été condamné, hier, pour diffamation dans le procès que lui avait intenté MM. Pereire, à l'occasion d'un article sur le Crédit mobilier. (L'Aigle de Toulouse.)

Pour extrait, J. C. Du VERGER.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins et spiritueux. — Les alcools du Nord sont en baisse à 92 pour le disponible; le trois six du Nord est toujours sans affaires à 130 fr. l'hectolitre pour le disponible à l'entrepôt.

En eau-de-vie, rien à dire, stagnation complète sur

la place de Paris, et plus encore peut-être sur les principaux marchés de production, où les prix sont tenus, mais où l'on ne constate aucune vente par suite de la nullité des demandes de l'Angleterre et plus particulièrement de l'Amérique, dont la crise politique est à peine à son début.

Les vins nouveaux, à Bercy et à l'entrepôt, ont une vente assez courante, les prix se maintiennent avec fermeté pour les bonnes cuvées du Cher, qui obtiendraient de 5 à 10 fr. par pièce de plus qu'il y a deux mois. Dans le vignoble la hausse est de plus de 20 fr.; mais le commerce, largement approvisionné en vin nouveau, préfère attendre pour le remplacer, plutôt que de souscrire aux prétentions des vignerons. Les vins de la basse Bourgogne sont arrivés en assez fortes quantités par les voies fluviales, mais la médiocrité des échantillons les fait négliger par le commerce. En vins vieux, il a été fait des vins des Sables de Saint-Émilion à 600 fr. le tonneau de 912 litres, en gare de Libourne, pour des produits distingués de 1858.

Les différents avis des vignobles ne manquent pas d'être assez satisfaisants.

Nous laissons la parole à notre ami et correspondant Mercurey :

« Il n'y a que quelques jours que je suis arrivé à Mercurey, après un voyage de quatre semaines environ. Je vous avoue que j'ai été extraordinairement surpris en voyant les progrès de la végétation de nos vignes à Mercurey. Mon étonnement n'a pas été moins grand lorsque j'ai vu la vigne en pleine fleur. Tout nous annonce une année précoce; nous sommes en avance d'une quinzaine de jours environ.

» Dans une huitaine, si le temps continue, la fleur sera entièrement passée à Mercurey, malgré le peu de formances, nous osons espérer une récolte passable et très-bonne en qualité.

» Les vins vieux ne diminuent pas; les propriétaires détenteurs sont toujours très-exigeants; ils ne veulent rien rabattre de leurs prétentions. »

COGNAC, 15 juin.
Eaux-de-vie 1860 (l'hect.), selon les crus : 180 à 200 fr.
Rassises 195 à 215 fr.
Quelques livraisons ont eu lieu cette semaine. Les prix sont fermes; et le petit nombre de détenteurs qui se dessaisissent d'une partie de leurs eaux-de-vie, ne le font qu'en vue de l'échéance de la Saint-Jean. (Indicateur de Cognac.)

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 4^e quinzaine de juin.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	27	27	547 k.	0 ^e 65
Veaux.....	95	95	80 k.	0 ^e 82
Moutons.....	232	232	34 k.	0 ^e 53
Porcs.....	4	4	108 k.	0 ^e 87

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT, DE LA PREMIÈRE QUINZAINE DE JUIN.

	l'hectolitre.	le quintal métrique.
Froment.....	24 ^e 75	— 31 ^e 61
Méteil.....	21 63	— 30 28
Seigle.....	18 59	— 26 55
Sarrasin.....	15 75	— 23 50
Maïs.....	15 03	— 21 31
Avoine.....	12 25	— 18 60
Haricots.....	20 50	— 30 04

PAIN (prix moyen).
1^{re} qualité, 0^e 38; 2^e qualité, 0^e 34; 3^e qualité, 0^e 31.

VIANDS (prix moyen).
Bœuf, 1^{er} 40; Vache, 0^e 73; Veau, 1^{er} 20; Mouton, 1^{er} 17; Porc, 1^{er} 07.

COMMUNE DE CAHORS
Marché aux grains. — Samedi, 22 juin.

	Quantités	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment.....	638	23 ^e 02	78 k. 240
Maïs.....	498	13 ^e 05	—

et en bois, Soufflets. Grand choix de Lampes-modérateur. — Le tout sera vendu garanti, à 20 p. % au-dessous du cours. — Cafetières à filtre, cinq grandes tasses, à 1 fr. 50 cent.

La dame veuve CHAMPARINY se charge de la confection, sur commande, de tous objets concernant la ferblanterie, poterie d'étain, plomberie et zinc; vend, achète et échange pour du vieux étain.

MM. les Ecclésiastiques trouveront chez elle des Piscines, des Boîtes à saintes huiles et des Lanternes pour le saint viatique.

Elle espère que les soins, avec lesquels les marchandises seront livrées, et la modicité de ses prix lui mériteront, de la part du public, une confiance que tous ses efforts tendront à justifier.

Louage de Lampes et Quinquets pour Soirées.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

20 juin 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 75	» 05	»
4 1/2 pour 100	96 75	» 05	»
Banque de France.....	2910	» 5	»

21 juin.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 70	»	» 05
4 1/2 pour cent	96 70	»	» 05
Banque de France.....	2915	» 5	»

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	67 55	»	» 15
4 1/2 pour 100	96 50	»	» 20
Banque de France.....	2930	» 15	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

19 juin. Carrié (Jean-Guillaume).

Mariages.

19 — d'Azemar (Joseph-Léon) et Faurie (Jeanne).
20 — Rossignol (Marie-Joseph-Eugène), sous-intendant militaire, et Dardenne (Marie-Marguerite-Émile) Blanche.

Décès.

19 — Tulle (Émile), 20 mois.
— Contios (Anjoine), veuve Marron, 78 ans.
— Pelras (Raymond), 53 ans.
22 — Dumonteil (Pétronille-Jeanne-Rosalie-Anais) 23 ans.
— Auduy (Pauline), 15 jours.

FONDERIE

De deuxième fusion.

Les sieurs JULIA et C^e ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'établir à Cahors, faubourg Cabessut, une fonderie de 2^e fusion. Ils fabriquent les croix de toutes dimensions et sur tous les modèles. — Appuis de communion. — Rampes d'escalier. — Charrues. — Pilastres, et généralement toutes pièces en fonte, en cuivre et en zinc, sur plan et sur modèle.

La belle exécution de leur travail et la bonne qualité des matières qu'ils emploient leur permettent de rivaliser avec les premières fonderies. Leurs fontes peuvent facilement se

limer et se tarauder.

Les sieurs BESANÇON et JULIA sont en état de satisfaire à toutes les commandes qu'on voudra bien leur faire. M. BESANÇON a voyagé la France et l'étranger pendant vingt-cinq ans, et ses connaissances dans la partie sont un sûr garant pour la clientèle qu'ils sollicitent.

M. JULIA tiendra toujours les armes et la quincaillerie. Il se charge encore de toutes les réparations concernant sa partie. Il offre en outre de faire un grand rabais sur les armes et les articles de chasse.

M. LACAVALLERIE, jardinier, à Mercuès, a l'honneur de porter à la connaissance des éleveurs de mulets, qu'il tient à leur disposition un baudet étalon de 1^{re} race.

AVIS

Le sieur SEVAL prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre en magasin des Tilburys, Phaétons, Dog-Karts, Voitures de famille d'occasion, à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fouets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparaçons, Articles de voyage, Chapelières de dame, Nécessaires, etc., etc., etc.

Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs.

A CÉDER

Un office de notaire, à Miansac, canton de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne. S'adresser, pour les renseignements, au titulaire, ou à M. de Rigamiac, clerc chez M. Féné, notaire, à Montauban.

Miansac est un pays riche, c'est un endroit plat, sur les bords du Tarn et de l'Aveyron, à 12 kilomètres de Castelsarrasin, chef-lieu d'arrondissement, où le titulaire a le droit d'instrumenter.

Grandes facilités pour le paiement.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche. — Bristol, (haute nouveauté.)
Sur gélatine, porcelaine, demi-porcelaine et beau velin.
Billets de mariages, etc., etc.

Les Émaux de Petitot.

Portraits de personnages historiques, des femmes célèbres du siècle de Louis XIV.

Ce beau livre d'art et d'histoire est destiné à reproduire dans leur ensemble, et pour la première fois, les petits chefs-d'œuvre peints sur émail par Petitot, qui font partie de la Collection du Musée Impérial du Louvre.

La publication a commencé le 1^{er} mai 1861. Elle sera complète en soixante livraisons qui paraîtront successivement de semaine en semaine. Chaque livraison contient un charmant portrait gravé au burin par l'un des artistes les plus éminents de notre école moderne, et chaque portrait forme, dans la livraison même le texte d'une étude historique et biographique inédite, due à la plume des

écrivains contemporains les plus appréciés du public littéraire. (Une feuille à une feuille et demie de texte in-4^e impression de luxe).

Les deux premières livraisons contiennent les biographies de *Ninon de l'Enclos* et de *M^{me} Scarron*, par M. Emile Chasles; la troisième contient *M^{me} de Thianges*, notice par M. Léo Joubert, et la quatrième *M^{lle} de Valois*, notice par M. Charles Livet.

Prix de la livraison: 1 fr. 50c.

On souscrit à Paris, chez *Blaisot*, marchand d'Estampes, libraire-éditeur, 178, rue de Rivoli; chez *Y. Jules Renouard*, libraire, 6 rue de Tournon.

Et chez les principaux libraires et marchands d'Estampes, de la France et de l'étranger.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 25,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A VENDRE

par suite de décès

Une étude de notaire à Gourdon, chef lieu d'arrondissement, (Lot). — Bonne clientèle, grandes facilités pour le paiement. — S'adresser à M. Lagarrigue notaire à Cahors, ou à M. Signer juge de paix à Maret (Haute-Garonne).

A LOUER

1^{re} UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN
Situés dans l'enclos St-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2^o UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÈMENT
Situés dans le même enclos.
S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

Le propriétaire-gérant : A. LATTE.